

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE L'HERMITAGE (ILLE-ET-VILAINE)**

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf décembre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de L'HERMITAGE s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi à la Salle Xavier Grall sous la présidence de M. André CHOUAN, Maire, après avoir été convoqué le douze décembre conformément aux dispositions des articles L 2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le douze décembre deux mille dix-sept.

Nombre de conseillers en exercice .....: 27

Nombre de conseillers présents.....: 18 puis 19

Nombre de conseillers votants.....: 22 puis 23

Date d'affichage des délibérations .....: 20 décembre 2017

Présents : M. CHOUAN, Maire, M. GAUTRAIS, Mme GUITTENY, M. ECOLLAN, Mme DAOULAS, M. PENHOUE, adjoints, Mme RIOU, M. CHANTREL, Mme LEMOINE, M. POISLANE, M. TILLON, M. DUGUE (arrivée à 20h25), Mme LE PAGE, M. FRIN, M. DEVALAND, Mme BIDAUX, M. BUSNEL, M. LAMY et M. LE HIR.

Absents représentés : Mme FAUDE (pouvoir à Mme DAOULAS), Mme JOUET (pouvoir à M. TILLON), Mme MAUGARS (pouvoir à Mme LE PAGE) et Mme CHEVALIER (pouvoir à M. LE HIR).

Absents : M. HERMANT, M. LUCE, Mme RENOULT et Mme GUESDON.

M. POISLANE a été élu secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

**DELIBERATION 2017 - X - 09 - FINANCES - PRESTATIONS SERVICES PERISCOLAIRES - TARIFS PUBLICS - REVALORISATION 2018**

(Rapporteur : M. ECOLLAN)

La Commission « Environnement – Vie quotidienne – Services techniques – Vie économique – Finances », réunie le 29 novembre 2017, a proposé d'augmenter les tarifs de 0,9 % applicables aux prestations des services périscolaires, à l'exception des tarifs du foyer des jeunes qui sont maintenus. Par ailleurs, il a été proposé d'augmenter les tranches des quotients familiaux de 2 % pour 2018.

**Restaurant municipal**

Quotient familial/Enfants	Tarifs	Majoration *	Panier repas **	Majoration
< à 683.00 €	2.54	3.05	1.04	1.25
De 683.00 à moins de 887.00 €	2.84	3.41	1.34	1.61
De 887.00 à moins de 1 153.00 €	3.76	4.52	2.26	2.71
> ou = à 1 153.00 €	4.06	4.88	2.56	3.07
Enfants extérieurs	4.80	5.76	3.30	3.96
Adultes	5.59	6.71		

(\*) Majoration : Une majoration de 20 % est appliquée si des enfants non-inscrits sont présents

(\*\*) Enfants souffrants d'allergies alimentaires nécessitant la fourniture d'un repas par la famille (tarif ordinaire – 1.50)

**Garderie municipale**

Quotient familial	< à 683.00 €	de 683.00 à - de 887.00 €	de 887.00 à - de 1 153.00 €	> ou = à 1 153.00 €	Extérieurs commune
Matin	0.86	1.02	1.17	1.22	1.46
Soir	1.78	2.13	2.48	2.64	3.17
Journée (matin et soir)	2.48	2.85	3.21	3.36	3.95
Tarif particulier au-delà de l'heure de fermeture	3.54	3.54	3.54	3.54	4.25
Garde au mois famille 1 enfant	26.42	28.45	30.48	32.51	39.02
Garde au mois famille 2 enfants	45.73	48.78	51.82	54.87	65.84
Garde au mois famille 3 enfants	59.95	62.99	66.05	70.12	84.04

**Garderie municipale : majoration\***

Quotient familial	< à 683.00 €	de 683.00 à - de 887.00 €	de 887.00 à - de 1 153.00 €	> ou = à 1 153.00 €	Extérieurs commune
Matin	1.03	1.22	1.40	1.46	1.75
Soir	2.13	2.55	2.98	3.17	3.80
Journée (matin et soir)	2.98	3.42	3.85	4.03	4.74
Tarif particulier au-delà de l'heure de fermeture	4.25	4.25	4.25	4.25	5.10
Garde au mois famille 1 enfant	31.70	34.14	36.58	39.01	46.82
Garde au mois famille 2 enfants	54.87	58.53	62.19	65.84	79.00
Garde au mois famille 3 enfants	71.94	75.59	79.26	84.14	100.85

**Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)**

Quotient familial	< à 683.00 €		de 683.00 à - de 887.00 €		de 887.00 à - de 1 153.00 €		> ou = à 1 153.00 €		Extérieurs (hors convention d'équilibre)	
	AR	RG	AR	RG	AR	RG	AR	RG	AR	RG
Tarif/jour et Régime	AR	RG	AR	RG	AR	RG	AR	RG	AR	RG
Repas	2.54	2.54	2.84	2.84	3.76	3.76	4,06	4,06	4,80	4.80
Journée sans repas	4.01	2.18	6.92	5.01	9.97	8.05	11.58	9.67	17.24	15.41
½ journée sans repas	2.74	1.83	4.66	3.72	8.63	7.68	9.70	8.75	17.24	15.41

**Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) : majoration\***

Quotient familial	< à 683.00 €		de 683.00 à - de 887.00 €		de 887.00 à - de 1 153.00 €		> ou = à 1 153.00 €		Extérieurs (hors convention d'équilibre)	
	AR	RG	AR	RG	AR	RG	AR	RG	AR	RG
Tarif/jour et Régime	AR	RG	AR	RG	AR	RG	AR	RG	AR	RG
Repas	3.05	3.05	3.41	3.41	4.52	4.52	4,88	4,88	5,76	5.76
Journée sans repas	4.81	2.62	8.30	6.01	11.96	9.66	13.90	11.60	20.69	18.49
½ journée sans repas	3.29	2.19	5.59	4.47	10.35	9.21	11.64	10.50	20.69	18.49

**Foyer des Jeunes**

Prestation	Tarifs	
	Hermitageois	Extérieurs
<b>Adhésion annuelle</b>		
Cotisation pour adhésion	6.00	12.00
<b>Activités proposées</b>		
Sortie parc d'attractions 1: Astérix, Disney, Futuroscope,...	26.00	52.00
Sortie parc d'attractions 2 : Cobac Parc, Enigma park...	12.00	24.00
Sorties piscine, cinéma, patinoire, bowling	4.00	8.00
Sports de balle	5.00	10.00
Sports nautiques	10.50	21.00
Sports mécaniques	19.00	38.00
Sports nature	10.50	21.00
Location, achat de places (soccer, matchs, rugby,...)	7.50	15.00
Jeux de loisirs	12.00	24.00

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- approuve les nouveaux tarifs et quotients familiaux tels que présentés qui seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour les prestations des services périscolaires ;
- donne délégation à M. le Maire pour signer tous actes nécessaires à l'application de cette décision.

Vote : Unanimité

Pour extrait conforme,  
Le 20 décembre 2017

Le Maire,  
André CHOUAN

